

Lessee Name 1
Lessee Address 1
Lessee Address 2
Lessee Postcode
Lessee Address 3
BELGIUM

BNP Paribas Leasing Solutions
C/O Acquis Insurance Management
South Center Titanium,
Place Marcel Broodthaers 8,
4e et 5e étage,
1060 Bruxelles

Objet : Votre obligation d'assurance concernant l'équipement sous contrat No : Base Agreement Number

Date : Letter 1 Date 1

Madame, Monsieur,

Nous sommes ravis de pouvoir vous compter parmi nos clients et vous remercions pour la confiance que vous accordez à BNP Paribas Leasing Solutions. Votre contrat de leasing ou location stipule que le matériel financé doit être assuré en permanence. Notre intermédiaire Acquis Insurance Management Limited (« Acquis ») se charge de gérer et de vérifier pour nous si cette condition est remplie.

Que faire si vous avez déjà assuré le matériel ?

1) Demandez à votre assureur ou intermédiaire d'assurance de prendre contact avec Acquis en composant le numéro de téléphone gratuit **0800 77 192**. Acquis vérifiera par téléphone avec votre assureur ou intermédiaire d'assurance si votre police d'assurance satisfait aux termes fixés dans nos Conditions générales.

ou

2) Envoyez une copie de votre police d'assurance, des clauses et conditions annexes par e-mail à **service@acquisinsurance.com**. Dans cet e-mail, mentionnez également les coordonnées de votre assureur ou intermédiaire d'assurance ainsi que le numéro de contrat de leasing ou de location. Acquis vérifiera si votre police d'assurance satisfait aux termes fixés dans nos Conditions générales et si le contrat n'est pas arrivé à échéance.

Attention : en cas d'imprécisions ou d'informations manquantes, Acquis prendra directement contact avec votre assureur ou intermédiaire d'assurance. Lorsque le contact ne parvient pas à être établi et/ou que les informations ne sont pas complétées, il est alors impossible de confirmer que vous avez déjà vous-même assuré le matériel. Le cas échéant, votre matériel sera repris dans la police d'assurance au nom de BNP Paribas Leasing Solutions.

Que faire si vous n'avez pas assuré le matériel ?

Si vous n'avez pas encore assuré le matériel, vous pouvez le faire assurer par votre assureur ou intermédiaire d'assurance et suivre la procédure susmentionnée. Si, au terme d'un délai de réaction de 30 jours, nous ne disposons toujours d'aucune preuve d'assurance, BNP Paribas Leasing Solutions assurera le matériel sous la police d'assurance conclue à son nom. Acquis se charge de la gestion de l'assurance. Vous trouverez en annexe un résumé des conditions d'assurance de notre assureur qui seront applicables dans ce cas de figure. Nous vous invitons déjà à les parcourir.

Pour l'assurance du matériel, décrite dans le paragraphe précédent, par BNP Paribas Leasing Solutions et la gestion par Acquis, une somme complémentaire de € **Total Customer Periodic Payment** (hors TVA) sera prélevée en même temps que chaque paiement périodique du contrat de leasing ou de location. Cette somme sera facturée pour la première fois au moins 30 jours suivant la date de signature du présent courrier.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Acquis au numéro de téléphone gratuit **0800 77 192** (joignable les jours ouvrables de 09h00 à 17h30).

Cordialement,

BNP Paribas Leasing Solutions

Annexes :

1. Liste du matériel
2. Notice d'information de notre police

Liste des Équipements Protégés :

Numéro de contrat – Description de l'équipement
Asset Schedule Equipment Lessee Contact